

**VILLE DE
RIORGES**

N° 4_1

OBJET :

**ACTION SOCIALE-SANTE-
JEUNESSE**

PROJET EDUCATIF LOCAL

**AUTORISATION DONNEE AU
MAIRE DE SIGNER DES
CONVENTIONS AVEC
DIFFERENTES STRUCTURES
ASSOCIATIVES
PRESTATAIRES DE SERVICES**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 21 SEPTEMBRE 2017 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 22 septembre 2017.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Guy CONSTANT, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Gilles CONVERT, Blandine LATHUILIERE, Valérie MACHON, Suzanne LACOTE, Rémy MUCYO, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

Absents sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : Thierry ROLLET

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Gilles CONVERT Blandine LATHUILIERE Valérie MACHON Suzanne LACOTE Patrice RIVOIRE	Roland DEVIS Martine SCHMÜCK Nathalie TISSIER-MICHAUD Martine LAROCHE-SZYMCZAK Andrée RICCETTI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20170921-4_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2017

Publication : 22/09/2017

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir : Rémy MUCYO

ACTION SOCIALE-SANTE-JEUNESSE

**PROJET EDUCATIF LOCAL
AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER
DES CONVENTIONS AVEC DIFFERENTES STRUCTURES
ASSOCIATIVES PRESTATAIRES DE SERVICES**

Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse, expose à l'assemblée :

"Dans le cadre des activités en temps scolaire et périscolaire mises en place dans le cadre du projet éducatif local (PEL), il est fait appel à différentes structures associatives ou auto-entreprises spécialisées dans leur domaine d'activité.

Pour formaliser ces interventions, il convient, pour chaque activité, de passer une convention entre la structure associative et/ou l'auto-entreprise et la commune de Riorges, reprenant les modalités pédagogiques de l'intervention, le calendrier de mise en œuvre, les modalités d'encadrement ainsi que les modalités financières négociées entre les deux parties et entrant dans les limites budgétaires prévues pour ces activités.

Pour l'année scolaire 2017/2018, les associations ou auto-entreprises spécialisées concernées sont : Comité départemental d'escrime de la Loire, Basket club de Riorges section féminine, Basket club de Riorges section masculine, Union BMX du Roannais, Bicross club de Riorges, Comité roannais de vacances, Roanne Riorges hand ball, Centre social de Riorges, Olympique Riorges gymnastique, Riorges football club, Talents croisés, Entente volley ball Roanne Riorges, AAPPMA, ASR rugby à XV, Maya BARDY (conte), Aurélia BRIVET (arts visuels), Célia THEVENET (apprentissage ludique de l'anglais), Catherine FANGET (land'art)."


Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Afin de poursuivre l'action conduite dans ce cadre et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve le principe du renouvellement de ce type de conventionnement ;
2. autorise le maire à signer les conventions reprenant les critères précités, jusqu'au 06 juillet 2018.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,
Riorges, le 25 septembre 2017
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20170921-4_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2017

Publication : 22/09/2017